



**Comité du Travail Féminin - Assemblée constituante (26.04.2013)**

La ministre de l'Égalité des chances Françoise Hetto-Gaasch a présidé en date du 26 avril 2013 l'Assemblée constituante du Comité du Travail Féminin.

Le Comité du Travail Féminin est un organe consultatif qui a été créé par règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 tel que modifié par le règlement grand-ducal du 31 mars 1996 en vertu duquel il est chargé d'étudier soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes.

Ce comité fait connaître et propose de son propre mouvement, soit au Gouvernement, soit à la ministre de l'Égalité des chances l'ensemble des actions qui lui paraissent de nature à améliorer la situation des femmes.

Le comité se compose de 21 membres titulaires ainsi que d'un nombre égal de membres suppléant-e-s, nommé-e-s par la ministre pour un terme renouvelable de trois ans.

Il comprend:

1. quatre représentant-e-s des associations féminines proposé-e-s par le Conseil National des Femmes du Luxembourg;
2. quatre représentant-e-s des organisations professionnelles des employeurs;
3. quatre représentant-e-s des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national;
4. neuf représentant-e-s du Gouvernement

Le bureau suivant a été élu pour les 3 prochaines années :

Madame Anik Raskin, **présidente**, représentante des associations féminines

Madame Danièle Nieves, vice-présidente, représentante des organisations syndicales

Madame Nathalie Wagner, vice-présidente, représentante des organisations professionnelles des employeurs

*Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances*